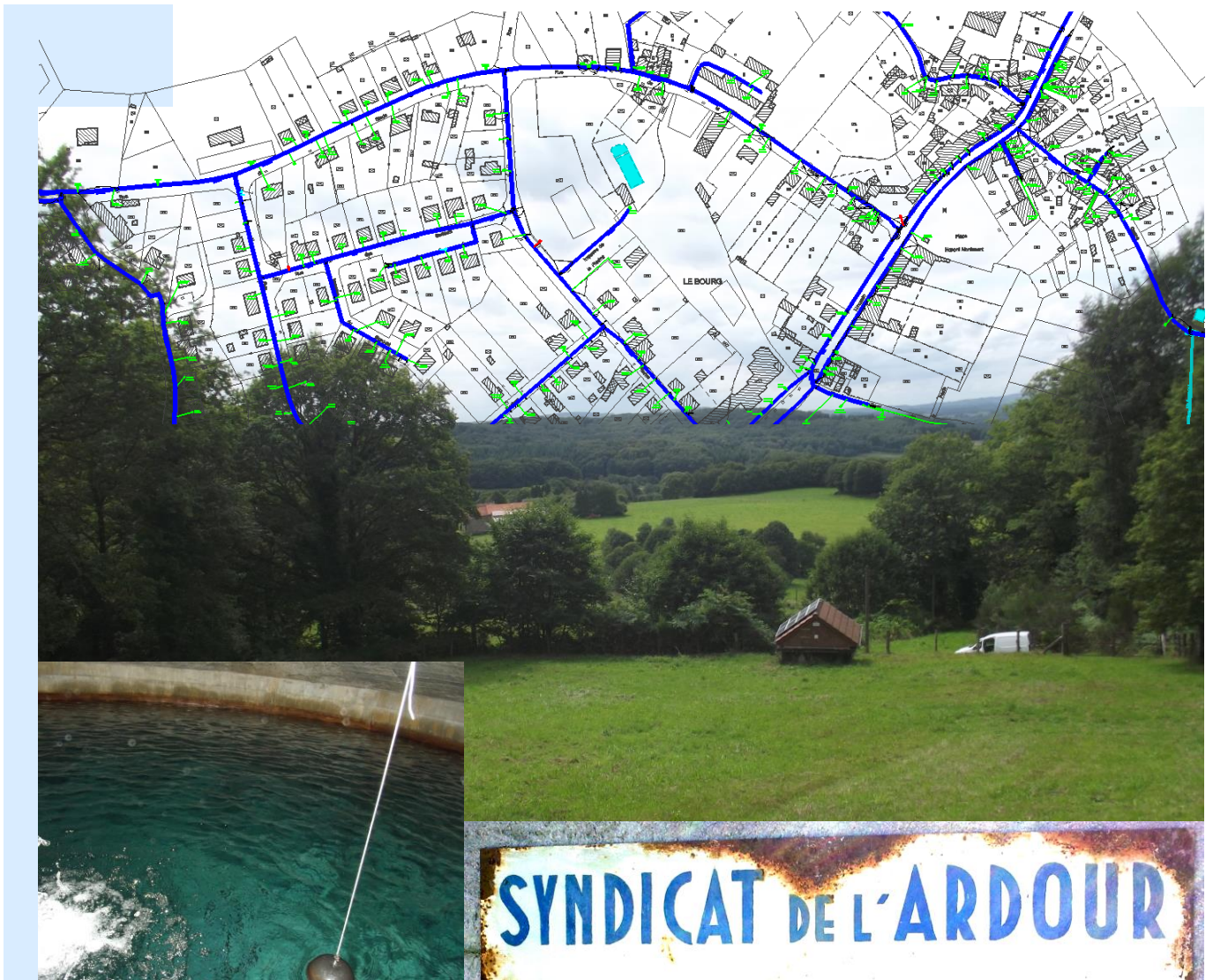




SIE
de l'Ardour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Service



Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
(Article L2224-5 du CGCC)

2020

SOMMAIRE

GENERALITE	4
1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR	4
2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE.....	4
TARIFICATION	5
1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES.....	5
2. PRODUITS DU SYNDICAT	6
3. REPARTITION DES DEPENSES	7
4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION	8
5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE	8
6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2020	8
STRUCTURE DE LA CONSOMMATION	9
1. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR.....	9
2. STRUCTURE DES ABONNES	9
3. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION.....	9
RESSOURCES EN EAU.....	11
1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE.....	11
2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE	12
QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	13
3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE	13
4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE	13
BILAN DE FONCTIONNEMENT.....	14
1. DONNEES D'ENTREE	14
2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES.....	14
3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	14
4. RENDEMENT RESEAU	15
GESTION PATRIMONIALE	17
5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX	17
6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX	17
7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS	17
TRAVAUX 2020.....	19
8. RENOUELEMENT DE CONDUITES DU SIE DE L'ARDOUR.....	19
9. RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE	20
10. RENOVATION GENIE CIVIL	20
11. DIAGNOSTIC REGULATION	20
12. SYSTEME INFORMATIQUE	20
13. REACTIFS	20
14. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT	20
15. TRAVAUX EN REGIE	21
CONCLUSION.....	22

GENERALITE

1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

a. Compétences

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), non doté d'une fiscalité propre, devenu à vocation multiple à la carte, par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2006.

Les collectivités adhérentes ont transféré au Syndicat au moins une des deux compétences qu'il exerce : alimentation en eau potable et/ou contrôle des assainissements non collectif.

b. Périmètre d'action

Le Syndicat de l'Ardour dessert via ses **480 kilomètres de réseaux**, près de **5900 abonnés**, soit environ 8 000 habitants, sur les **18 communes le constituant** :

Arrênes (1957), Augères (2005), Aulon (1991), Azat-Chatenet (2006), Bénévent-L'abbaye (1994), Ceyroux (1991), Chamborand (1962), Chatelus-le-Marcheix (1991), Fursac (1958 & 1962), Gartempe (2017) Le Grand-Bourg (1971), Marsac (1957), Montaigut-le-blanc (2017), Mourioux-Vieilleville (1991), Saint-Dizier-Leyrenne (2007), Saint-Goussaud (1991), Saint-Sulpice-Laurière (2010), Saint-Sylvain-Montaigut (2017).

c. Mode de gestion

Le Syndicat exploite en régie directe les captages, stations et réseaux d'eau. Son **fonctionnement quotidien est assuré par une équipe de 9 collaborateurs**.

Le règlement de service a été visé en préfecture en date du 17 décembre 2015.

Pour compléter ce dispositif, un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans est passé avec un prestataire privé afin de réaliser les terrassements sur les réseaux d'eau, et les branchements neufs. Il a été signé avec l'entreprise HMP et se termine au 31 décembre 2021.

Pour tout autre besoin, le syndicat fait appel à des prestataires privés après mise en concurrence de ces derniers.

2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE

L'ensemble du patrimoine du Syndicat est réparti sur **20 Unités de Distribution (UDI)** comptant, au 1 octobre 2018, **6054 branchements actifs (inclus compteurs communaux)** pour :

- **540 kilomètres de conduites (hors branchements) ;**
- **73 cuves et réservoirs, répartis sur 63 sites, dont :**
 - **14 stations de pompage**
 - **10 surpresseurs ;**
 - **2 accélérateurs ;**
- **3 stations de neutralisation ;**
- **36 périmètres de captages pour une cinquantaine de drains.**

TARIFICATION

1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES

a. Prix de l'eau et facture type

Le prix de l'eau pour l'année 2020 a été voté et est applicable par délibération du Comité Syndical visée en Préfecture le 12 décembre 2019 :

• ABONNEMENT	72,00 €
• CONSOMMATION	
❖ De 0 à 500 m ³	1,36 €
❖ Au-dessus de 501 m ³	1,27 €
• FRAIS DE MUTATION	26,03 €
• FRAIS DE FERMETURE DEFINITIVE	26,03 €
• FRAIS DE REMISE EN SERVICE	78,09 €
• REPLACEMENT DE COMPTEUR GELE	61,12 €

Tableau 1: Facture Type 120 m3

	Facture Type
Abonnement	72,00
Consommation 120 m ³	163,20
Redevance Pollution	27,60
TVA 5,5%	14,45
TOTAL TTC (ID102.0)	277,25

Pour une facture type de 120 m³ : La part fixe représente 31,20 %, la redevance pollution représente 9.95 %.

b. Evolution de la tarification

Le graphique de la page suivante montre l'évolution de la tarification pour une facture type de 120 m³, depuis 2011.

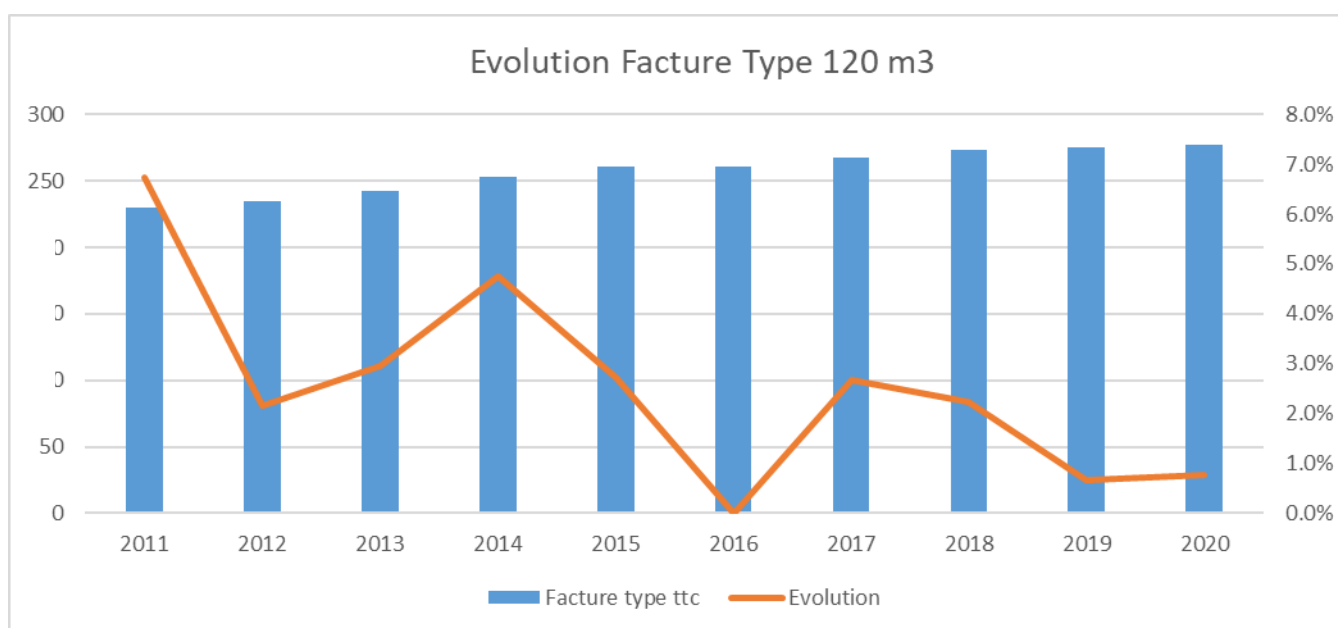


Figure 1 : Evolution de la tarification (facture type 120m3)

c. Redevances

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour est redevable à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la :

- Redevance Pollution. En 2020, 88 729,00 euros Hors Taxes ont été versés au titre de cette redevance (redevances perçues en 2019).
- Redevance Prélèvement de la ressource. En 2020, elle était de 19 431,00 euros Hors Taxes.

2. PRODUITS DU SYNDICAT

a. Produits du syndicat

Tableau 2 : Produits du syndicat

Recettes de Fonctionnement	Montant € HT	Evolution 2019 - 2020
Produits des services / ventes diverses		
<i>Eau</i>	598 983,84	- 4,09 %
<i>Redevance pollution domestique</i>	87 871,34	- 2,39 %
<i>Travaux</i>	14 899,94	- 25,02 %
<i>Locations compteurs</i>	427 775,26	+ 3,11 %
<i>Autres prestations de services</i>	9 714,88	- 2,22 %
Produits exceptionnels	3 154,43	- 28,14 %
Autres produits de gestion courante	2 629,07	+ 2,21 %
Recettes d'investissement		Observation
Subvention d'équipement (Agence de l'eau et Etat)	260 339,05	2 Opérations : Tvx CVM / Interco. St-Dizier - Bosmoreau

En 2020, le syndicat a collecté 1 405 367,81 € HT toutes recettes confondues (hors opérations d'ordre et atténuations de charges).

b. Evolution des produits du syndicat

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes du syndicat (part variable, part fixe) depuis 2013.

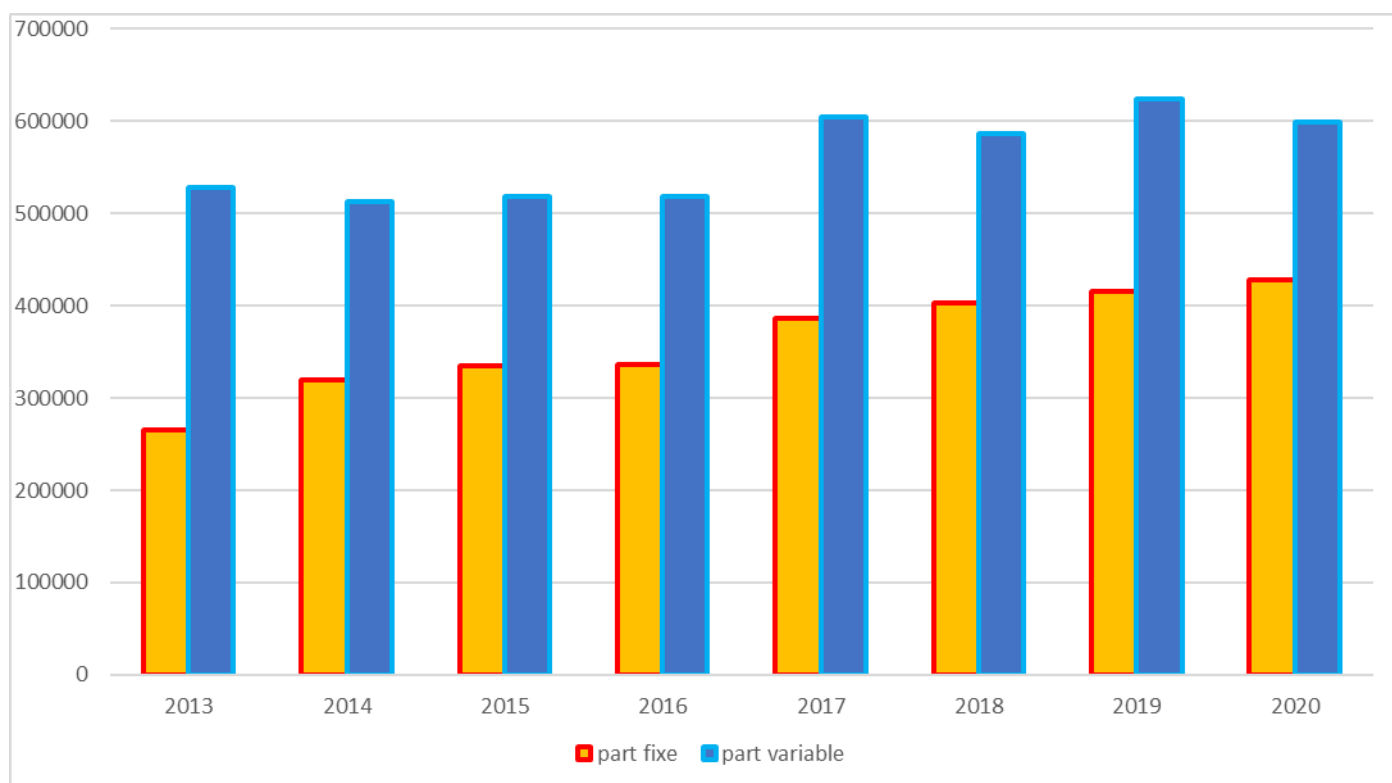
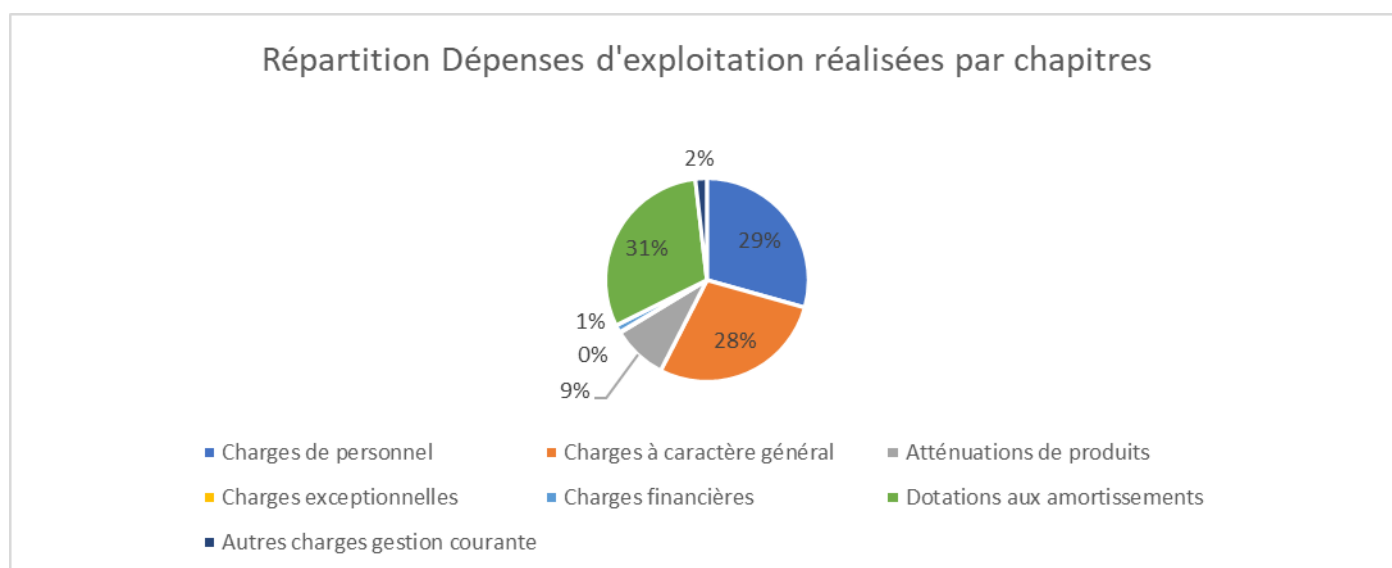


Figure 2 : Produits du syndicat depuis 2013

Pour l'année 2020, on observe une diminution des produits du syndicat principalement liée à la baisse de la consommation d'eau.

3. REPARTITION DES DEPENSES

Le graphique suivant représente la répartition des dépenses du syndicat pour l'année 2020.



4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION

Tableau 3 : Etat de la dette et durée d'extinction

Organismes	Début	Fin	Montant nominal	Durée	Capital restant dû au 01/01/2020	Annuités de l'exercice		Capital restant dû au 31/12/2020
						Capital	Intérêts	
Caisse Epargne SSL	2007	2032	66 000,00	24 ans 9 mois	43 216,96	2 508,00	1 898,60	40 708,96
Caisse Epargne SSL	2009	2039	160 000,00	29 ans 9 mois	127 163,45	4 042,28	6 283,16	123 121,17
Caisse Epargne SSL	2009	2024	110 000,00	15 ans	36 666,80	7 333,32	536,96	29 333,48
Crédit Agricole	2013	2023	100 000,00	10 ans	42 730,54	10 234,19	1 239,19	32 496,35
Caisse Epargne	2015	2030	150 000,00	15 ans	105 000,00	10 000,00	1 761,76	95 000,00
Crédit Agricole SSL	2016	2026	80 000,00	10 ans	53 173,04	7 891,36	652,88	45 281,68
TOTAL			666 000,00		407 950,79	42 009,15	12 372,55	365 941,64

La dotation aux amortissements pour l'année 2020 s'élève à 308 500,86 EUR.

5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Le montant des abandons de créance (admission en non-valeur et créances éteintes) pour l'année 2020 s'élève à **2 824,47 EUR** Hors Taxes.

6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le taux d'impayés pour l'année 2020 est de **10,47 %** du montant des recettes au 31 décembre 2020.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

1. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR

Depuis 2017, on note une légère stabilité du nombre de branchements actifs. Au 31/12/2020, le SIE compte 6 068 branchements actifs.

2. STRUCTURE DES ABONNES

Tableau 4 : répartition des abonnés par tranche de consommation

Sans consommation	[1 ;30]	[30 ;70]]70 ;120]]120 ;200]]200 ;500]]500 ;1000]	>1000
11,47 %	27,76 %	26,27 %	19,73 %	9,72 %	3,25 %	0,91 %	0,91%

Remarque : sur l'ensemble du syndicat, les « gros consommateurs » représentent 1.82 % des abonnés, soit 98 branchements mais 28,37 % du volume total facturé.

Sur la base des consommations 2018, 2019 et 2020, la consommation moyenne par abonné est de 87,69 m³/an.

Le linéaire par abonné est de 87.6 mètres au 31/12/2020.

3. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du volume facturé depuis 2013.

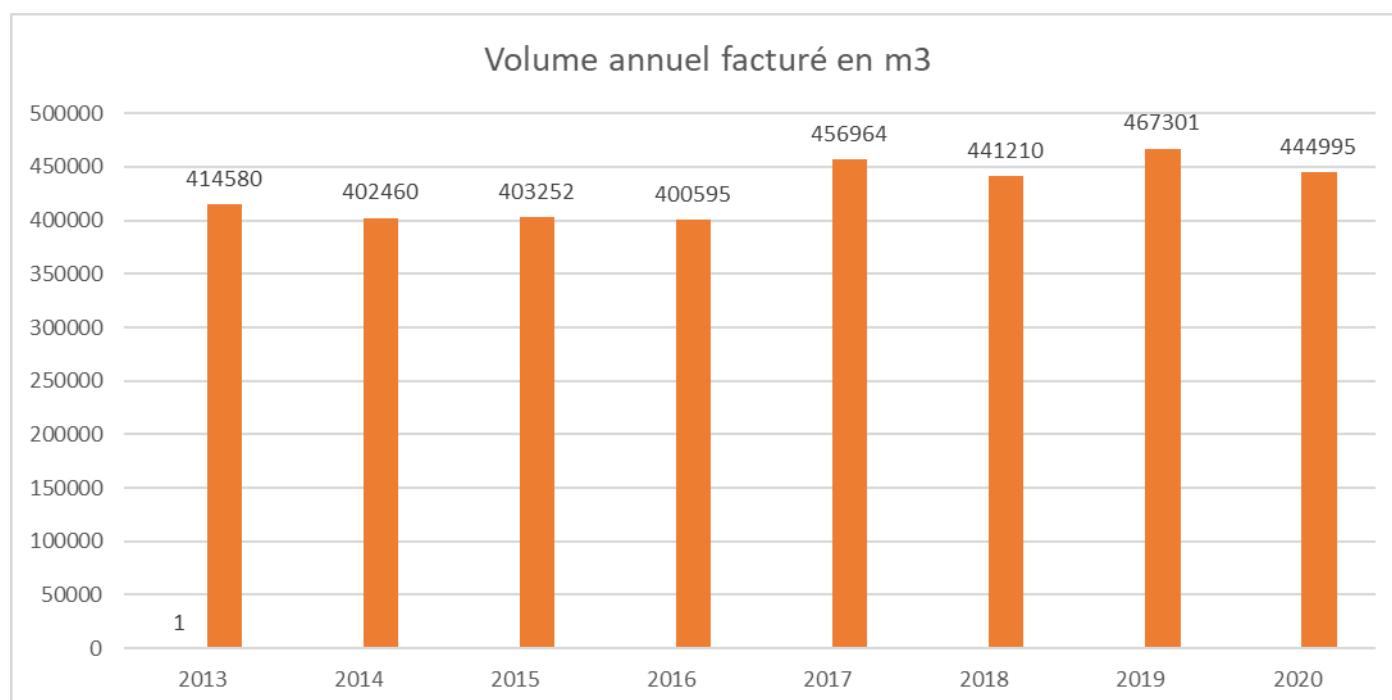


Figure 3 : évolution du volume facturé

Entre 2014 et 2016, le volume facturé annuel c'est maintenu à 400 000 m3.

A partir de 2017, l'augmentation de la consommation annuelle s'explique par l'intégration des communes de Gartempe, Montaigut et St Silvain dont la part représente environ 9,50 % du volume total annuel.

En 2019, on constate une forte augmentation du volume facturé due à la période de sécheresse.

L'année 2020 permettra d'établir une courbe de tendance plus précise. On note tout de même entre 2019 et 2020 une baisse de la consommation de 4,77%.

RESSOURCES EN EAU

1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE

a. Débit d'étiage

Le débit d'étiage correspond au débit minimal fourni par la source lors de sa période de basses eaux.

Tableau 5 : Débit d'étiage des captages

NOM DES CAPTAGES	DEBIT D'ETIAGE Critique	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2020	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2019
LE MONTEIL DE ST DIZIER (3)	40	83	50
PUY CHATENET (2)	47	115	89
MONTMORY (1)	0	11	0
LES JALLETS (1)	38	55	34
FORGEAS (2)	239	334	242
GRAND ETANG (1)	120	166	114
LES CIMADES (2)	13	31	20
CEYROUX (5)	360	471	335
BENEVENT (2)	29	58	35
LE MONTHEIL DE MOURIOUX (1)	155	206	158
CHAMPEGAUD (4)	102	105	110
REIX (1),	6	16	15
FER A CHEVAL (3)	140	185	185
LA FEYTE (1)	60	96	84
LA CHATENEIDE (1)	119	181	177
ROCHE (7)	268	347	340
BOSSABUT (1)	45	125	67
MANERBE (1)	60	56	65
PUY DE JOÛER (1)	98	87	80
POPERDU (1)*	35	77	70
LES COMBES (2)	65	81	87
ROUTE DE St LEGER (1)	15	18	17
SOUS LA FAYE (1)	31	46	31
MONTPEYROUX (5)	100	222	110
MONTAIGUIT Bourg (1)	40	70	60

Depuis 2015, les années sont marquées par un été et un automne peu pluvieux. La période d'étiage a été observée pour la majorité des captages au mois d'octobre 2020.

2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Cet indice est calculé avec le barème suivant :

- **0%** : aucune action
- **20%** : études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- **40%** : avis de l'hydrogéologue rendu.
- **50%** : dossier recevable déposé en préfecture.
- **60%** : Arrêté préfectoral.
- **80%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- **100%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice est déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

I P 108.3 pour les communes de Creuse : 80%

I P 108.3 pour la Haute Vienne : 80%

Les captages du Montheil (commune de Saint Dizier Masbaraud) ont été abandonnés fin 2020.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), reprenant les résultats d'analyse, le taux de conformité bactériologique sur l'ensemble du syndicat est de :

IP 101.1 = 100%

Remarque : le taux de conformité bactériologique est établi sur la base des limites de qualité. Le tableau suivant permet d'approfondir l'analyse.

Tableau 6 : décomposition des analyses bactériologiques

	<i>Nombre TOTAL d'analyse</i>	<i>Nombre d'analyses NON CONFORME</i>	<i>Pourcentage de conformité</i>
<i>Limite de qualité bactériologique</i>	44	0	98.6 %
<i>Référence de qualité bactériologique</i>	144	10	93 %

4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), reprenant les résultats d'analyse, le taux de conformité physico-chimique sur l'ensemble du syndicat est de :

IP 102.1 = 97.7%

BILAN DE FONCTIONNEMENT

1. DONNEES D'ENTREE

a. Volume prélevé / volume mis en distribution

Le volume prélevé correspond au volume comptabilisé en sortie du captage alors que le volume mis en distribution s'affranchit des volumes de lavage des filtres (stations de neutralisation).

En 2020, le volume total produit est de : 582 613 m³ ;

b. Volume Consommé – Facturé

En 2020, le volume total comptabilisé est de 438 226 m³ contre 462 903 en 2019

Pour l'année 2020, le volume de service est estimé à 14 141 m³ (dont 5040 pour le lavage de station)

2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES

L'Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour : volume mise en distribution – volume comptabilisé ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire des volumes non compté est de :

I P 105.3 : 0.75 m³/km/jour

L'Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour – volume estimé de service (vidanges, purges, lavages...) ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de perte (I.L.P.) est de :

I P 106.3 : 0,68 m³/km/jour

3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'Indice linéaire de consommation (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de consommation (I.L.C.) est de :

ILC = 2.56 m³/km/jour

4. RENDEMENT RESEAU

a. Rendement minimum

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le rendement minimum à atteindre.

Ce dernier est déterminé comme suit : 85% ou 65 % + 0,2 ILC

Pour le syndicat des eaux, **le rendement minimum à atteindre est de : 65,5 %**

b. Rendement réseau

Le rendement réseau est le rapport entre :

- Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service ;
- Et le volume produit.

Le tableau de la page suivante indique le rendement de chaque unité de distribution.

Tableau 7 : Rendements Réseaux

SYNDICAT DES EAUX DE L'ARDOUR**Rendement de réseau 2020 Production du 01/01/20 au 31/12/20**

Réseau	Consommation Facturé en m3	Production en m3	Volume de service en m3	Rendement net
Arrènes-Fursac	102 775	140 719	1 215	80.9%
Marsac-chamborand	66 237	85038	2 650	80.9%
Le Montheil (hors bénévolé)	9 676	30089	350	58.1%
Ceyroux (hors bénévolé)	17 029	54 271	2 181	98.5%
Grand-Etang	18 486	22 753	500	61.8%
Bénévent	43 787	27 381	1 065	73.7%
Vieilleville	9 868	10 705	200	93.9%
La Feyte	4 603	4632	121	111.8%
Manerbe	6 390	8647	150	75.6%
Forgeas-Augères	31 098	33 917	890	85.0%
Pommier	5 400	5 400	0	100.0%
Saint Dizier Bourg	21 787	24782	2 500	98.0%
La Chateneide	21 998	27006	750	83.1%
St Léger - les Combes	25 531	32094	250	80.3%
Popperdu	10 627	9847	200	110.0%
Azat Bourg	6 044	8 333	60	73.3%
Montmory	2 693	2 396	60	81.1%
Montpeyroux	21 439	29 435	150	78.1%
Montaigut bourg	15 027	24 267	800	61.4%
Sous la Faye	878	901	50	117.9%
TOTAL	438 226	582 613	14 141	79.1%

Le rendement globale du syndicat est de :

IP 104.3 : 79.1 %

GESTION PATRIMONIALE

En application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est modifié et est applicable pour le présent rapport.

Remarque Importante : le descriptif détaillé est considéré comme réalisé lorsque le service d'eau potable a obtenu un total de 40 points sur 45, pour la somme des parties A et B

IP 103.2 : 100/120

5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 15 points :

- 10 points sur l'existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points supplémentaires pour une mise à jour annuelle est réalisée.

Note du syndicat : 15/15

6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 30 points :

- 10 points sur l'existence d'un inventaire des réseaux identifiant le linéaire, la nature et le diamètre des tronçons pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si le réseau est renseigné à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95% ;
- 10 points si l'inventaire des réseaux identifie la date de pose pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si la date est renseignée à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95%.

Note du syndicat : 25/30

7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS

Cette partie est notée sur 75 points :

- 10 points si le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, Pl... ;
- 10 points sur l'existence et la mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et autres équipements ;
- 10 points si les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 10 points si le document mentionne la date de pose du compteur et la référence au carnet métrologique ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des interventions ;

-
- 10 points sur l'existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
 - 5 points sur l'existence et la mise en œuvre d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

Note du syndicat : 60/75 décomposée comme suit :

- 10/10 points : le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, PI... ;
- 10/10 points : inventaire des pompes et autres équipements en cours de réalisation ;
- 10/10 points : les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 0/10 point : absence d'un carnet métrologique pour les compteurs (logiciels en cours de développement) ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des interventions ;
- 10/10 points : existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
- 0/5 point : absence d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

TRAVAUX 2020

8. *RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DU SIE DE L'ARDOUR.*

a. Interconnexions Rapissat – La Croix Maucreix

Les travaux de création d'une interconnexion, au total **3.200 mètres de conduites** la création d'un réservoir de 100 m³ et d'une station de pompage, répartis en 2 lots qui ont débuté en septembre 2019 et ont été achevés fin 2020.

Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises MIGLIORI / SOGEA EBL lot réseau et SOGEA EBL lot génie civil

Montant total du marché : 574 455.10 € HT

b. Remplacement de conduite à risque CVM

Lot n°1 : Les travaux de remplacement de conduite à risque CVM ont consisté au remplacement de **2800 ml de conduites en Ø 40 PEHD, 2100 en Ø 63 PEHD et à la reprise de 37 branchements** situés aux villages du Mas et l'Age au Seigneur commune du Grand Bourg.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MIGLIORI/TRULLEN BTP

Montant total du marché : 278 525 € HT

Lot n°2 : Les travaux de remplacement de conduite à risque CVM ont consisté au remplacement de **980 ml de conduites en Ø 50 PEHD et à la reprise de 7 branchements** situés au village du Montheil commune de Mourioux Vieilleville.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TPCRB

Montant total du marché : 68 997 € HT

Lot n°3 : Les travaux de remplacement de conduite à risque CVM ont consisté au remplacement de **245 ml de conduites en Ø 75 fonte Blutop et 905 ml en Ø 40 PEHD et à la reprise de 7 branchements** situés au village de La Gaudinerie commune de Mourioux Vieilleville.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TPCRB

Montant total du marché : 92 181 € HT

9. RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE

a. Refection du captage de Roche haut

Les travaux de débouchage de coversaux, création d'un regard de tête et pose de **23 mètres de conduites** situés au captage de Roche commune de SAINT GOUSSAUD.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MIGLIORI au mois de mars 2020

Montant total du marché : 17 080 € HT

10. RENOVATION GENIE CIVIL

Sans objet.

11. DIAGNOSTIC REGULATION

Un diagnostic de l'état du parc de régulation (55 sites) a été réalisé début 2020 par l'entreprise PINEL pour un montant de 6 400 € HT

12. SYSTEME INFORMATIQUE

Le système de supervision est en cours de renouvellement (changement de technologie de communication passage en IP) travaux réalisés en interne.

13. REACTIFS

L'approvisionnement en réactif de désinfection conforme aux normes de pureté EN 901 a été sécurisé auprès du fabricant MAZAL (Limoges)

14. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT

a. Taux 2020

Pour l'année 2020, le taux de renouvellement est de 1.38% soit un renouvellement de la conduite tous les 73 ans

b. Taux sur les 5 dernières années

Sur les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des conduites est de **0.81%**. Cela correspond à un âge de conduite à terme de 124 ans.

IP 107.2 : 0.81% par an

15. TRAVAUX EN REGIE

a. Bossabut

Création d'une interconnexion à la station de Bossabut afin de secourir le réseau de La Ronze /Fursac.

b. Reprise de branchement

Les travaux de reprise de **8 branchements rue Formigliana**, ont été réalisés en 2020. Les travaux ont été réalisés en régie avec l'appui de la société HMP (ouverture et remblaiement des tranchées)

c. Diagnostic système de ventouse

Un diagnostic et un renouvellement ont débuté sur l'ensemble des ventouses (plus de 300 organes) par les agents du syndicat

d. Marché Entretien

Dans le cadre du marché entretien avec la société HMP il a été réalisé 80 interventions (fuites, réparations de vannes, reprise de branchement, réfection de voirie ; interventions conjointes régie + HMP) :

Dans le cadre des branchements neufs, il a été réalisé 9 nouveaux branchements, 2 déplacements de compteurs et 1 extension de réseau.

CONCLUSION

Le présent rapport met en avant :

- un fonctionnement satisfaisant :
 - qualité de l'eau : la mise en place de la désinfection permanente rend les conclusions sanitaires conformes. La mise en place de stations de re-minéralisation est à prévoir.
 - quantitative : le rendement du syndicat de l'Ardour est bon. Il est cependant nécessaire de poursuivre la recherche de fuite.
- Il est indispensable d'engager les démarches pour sécuriser notre desserte : création de captages, réduction des pertes, interconnexions entre UDI.
- un âge moyen, à terme, des conduites de 124 ans.

Pour maintenir sa qualité de service, le Syndicat des Eaux de l'Ardour doit :

- Poursuivre son travail quotidien d'amélioration du fonctionnement du réseau ;
- Développer les compétences en interne de ses agents
- Développer les interconnexions
- Créer des stations de neutralisations
- Poursuivre le renouvellement de compteurs avec télé-relève,
- Continuer à cibler les investissements qu'il réalise en supprimant les points noirs : zones fuyardes, présentant une qualité d'eau variable ; renouveler les conduites présentant des risques pour CVM.
- Renforcer et sécuriser la desserte en eaux des riverains.
- Chercher des financements.
- Prévoir la modélisation hydraulique de ses réseaux
- Réviser son schéma directeur en fonction de son développement
- Réaliser son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Avec l'adoption de la LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes le Syndicat des Eaux de l'Ardour doit se positionner pour l'avenir de ses missions et de son périmètre d'action.

Le Président

Guy PATEYRON